

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2016



GARAGOUCES

HAUTE GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

De 2015, nous garderons le souvenir des attentats qui ont meurtri notre République. Au-delà des enjeux internationaux, du mal-être de certains de nos concitoyens, ces démarches tragiques visent avant tout nos valeurs : liberté, égalité, fraternité ainsi que la laïcité, avec le respect des opinions de chacune et chacun d'entre nous.

Plus que jamais, ces fondements doivent être sauvegardés, voire restaurés, par l'éducation, le lien social, l'esprit civique, en alliant prévention et fermeté.

~*~*~*~*~

L'intercommunalité, outil déjà ancien, a montré toute son efficacité pour moderniser nos territoires, au service des communes et de leurs administrés.

Par application de la loi du 7 août 2015, M. le Préfet envisage une extension significative des périmètres des communautés de communes. Coeur Lauragais serait fusionné avec Cap Lauragais et Colaursud, passant ainsi de 27 à 58 communes et de 15000 à environ 40000 habitants.

Par cette course au toujours plus grand, dont on ne connaît pas les objectifs ultimes en matière d'architecture des collectivités territoriales, j'ai la nette impression que nous glissons de l'intercommunalité à ce que certains appellent la supracommunalité, délaissant ainsi les atouts qui s'attachent à la proximité, particulièrement sur nos territoires ruraux.

Appelé à se prononcer sur ce nouveau schéma, votre conseil municipal a émis un avis défavorable. En 2016, après avoir recueilli les avis des collectivités concernées, M. le Préfet, assisté par la commission départementale de coopération intercommunale, décidera des nouveaux périmètres.

~*~*~*~*~

Au fil des pages de ce bulletin, vous prendrez connaissance des principales nouvelles de la vie communale. Au nom du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux et vous souhaite une bonne année 2016.

Jean-Louis Cancian



Maire de Caragoudes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2015

Vendredi 23 janvier

M. le Maire rappelle l'aspect fondamental de l'article 11 des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

En mémoire des victimes des récents attentats perpétrés sur notre sol, M. le Maire demande au conseil de respecter une minute de silence.

Préparation du budget 2015, budget devant être voté au plus tard le 15 avril 2015.

Le bulletin municipal 2015 a été distribué par les conseillers municipaux.

Les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars 2015.

Vendredi 13 mars

Mme Nathalie Vincent et M. Alain Marquier, représentants du comité des fêtes, présentent au conseil la programmation des animations festives pour l'année 2015.

M. le Maire présente le bilan comptable de l'exercice 2014 avec l'aide technique de Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	101 119,83€	172 881,36€
Recettes 2014	110 675,92€	126 176,77€
Dépenses 2014	92 453,47€	360 116,75€
Résultats 2014	18 222,45€	-233 939,98€
Résultats cumulés	119 342,28€	- 61 058,62€
Report des recettes d'investissement		75 528,00€
Report des dépenses d'investissement		3 000,00€
Total		72 528,00€
Résultats nets à reprendre	119 342,28€	72 528,00€

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2014, réalisé par le receveur municipal, est adopté à l'unanimité.

Par délibération, le conseil affecte les résultats sur l'exercice 2015 : 119 342,28 € en section de fonctionnement, 72 528,00 € en section d'investissement.

Le conseil, à l'unanimité, fixe les subventions accordées aux associations pour l'exercice 2015 :

Comité des fêtes	2 300 €
Foyer rural	600 €
Association de chasse	130 €
Mieux vivre chez soi	61 €
Ligue contre le cancer	25 €
FNACA	25 €
Centre jeunes agriculteurs	20 €
Amicale des sapeurs pompiers	31 €

La création d'une allée en béton armé est rendue nécessaire dans le cimetière nord pour la mise en place de nouvelles concessions. Le conseil décide de confier les travaux à l'entreprise Calmettes pour un montant de 915,60 € HT.

En vue de la création d'un site internet communal, le conseil décide de bénéficier des prestations de l'agence technique départementale. Le coût initial (création, maintenance, formation initiale, compléments de formation, accompagnement) est de 50 €. La part récurrente, payable chaque année (prestations d'hébergement et de gestion d'un nom de domaine) est de 40 €.

Vendredi 10 avril

M. le Maire présente les grandes lignes du projet de budget 2015 :

La section d'investissement sera en grande partie consacrée au remboursement du solde de l'emprunt relais contracté dans le cadre de l'opération mairie salle des fêtes. Cette dépense est compensée par la subvention départementale et le fonds de compensation TVA attendus en recettes.

La section de fonctionnement reprend les opérations annuelles habituelles. Deux changements notables apparaissent :

- en recettes, la dotation générale de fonctionnement, apportée par l'État, fait l'objet d'une baisse qui sera accentuée en 2016 et 2017,
- en dépenses, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et de l'agrandissement prochain de l'école intercommunale, nous devons prévoir une hausse notable de notre participation au SIVUSEM.

M. le Maire propose une augmentation des taux communaux d'imposition. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter la fiscalité communale de 5 %.

Les taux d'imposition pour l'exercice 2015 sont fixés comme suit :

Taux (en %)	2014	2015
Taxe d'habitation	9,57	10.05
Taxe foncier bâti	9,96	10.46
Taxe foncier non bâti	61,97	65.07

Le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

Budget 2015	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	226 530€	226 530€
Investissement	205 242€	205 242€

En vue de la création du futur site internet communal, une commission est créée pour mieux définir nos attentes ainsi que les caractéristiques de ce nouvel outil de communication. Le conseil désigne les membres suivants : Mme Édith Genssler, M. Jean-Jacques Claret, M. Marcel Marchant, M. Jean-Louis Cancian assistés de Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie.

Concernant la création d'un espace jeux à proximité du boudrome, le conseil donne son accord de principe à ce projet et demande à Mme Amélie Martinez et à Mme Brigitte Cans de rechercher les structures possibles avec une somme variant entre 2500 et 3000 € HT.

A la demande de la direction territoriale Haute-Garonne de ERDF, le conseil nomme M. Jean-Louis Cancian correspondant tempête titulaire et Mme Anne Laurent correspondante tempête suppléante.

A la suite des scrutins des 22 et 29 mars 2015 (élections départementales), M. le Maire félicite et remercie tous les élus pour leur implication dans la bonne tenue du bureau de vote, permettant ainsi le bon déroulement des opérations électorales.

Dans le cadre des travaux bénévoles, M. Marcel Marchant, M. Didier Amans, Mme Edith Genssler, M. Jean-Jacques Claret avec outil porteur et M. Jean-Louis Cancian ont récemment procédé aux plantations des massifs de l'entrée de la mairie et au positionnement des auges de la place Jean-Marc Moulin.

Vendredi 26 juin

M. le Maire présente les modifications, portant sur les statuts de la communauté de communes Cœur Lauragais, qui ont été retenues par le conseil de communauté lors de la séance du premier avril 2015.

Par délibération, le conseil donne un avis favorable à ces changements qui visent à mettre les statuts en adéquation avec la réalité des compétences exercées par Cœur Lauragais afin d'en améliorer et d'en sécuriser le fonctionnement.

Par délibération, le conseil instaure un régime indemnitaire pour le personnel communal qui pourra être attribué aux agents titulaires et stagiaires.

Le taux de la prime est fixé à 8,50 % du traitement brut annuel de chaque agent.

En application de la loi du 11 février 2005, portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, M. le Préfet nous demande d'établir un agenda d'accessibilité programmée qui permettra de faire un état des lieux (mairie, salle des fêtes, église, cimetières) ainsi que d'établir une planification des travaux (nature et financement) à la mise en conformité. Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide de faire un appel à concurrence, par demande de devis, auprès des organismes de contrôle habilités pour cette mission.

Le conseil décide la remise en état du garde-corps situé en bordure de la terrasse de l'ancienne école.

Après comparaison de 3 propositions (entreprises Rouja, Christofer et Azemar), il est décidé de confier cette opération à l'entreprise Azemar pour un devis de 4946,40 HT pour une rénovation des parties faisant face à la route départementale 54.

Dans le cadre de la première révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Lauragais, le comité syndical propose le scénario suivant pour le bassin de vie Lanta Caraman qui correspond au périmètre de la communauté de communes : 20 800 habitants en 2030 et 23 300 habitants en 2040 (pour mémoire 14 588 habitants en 2012).

Les objectifs de la révision du SCOT au niveau de notre bassin de vie sont :

- renforcer la part de l'accueil de nouveaux habitants dans les communes pôles, partant du constat qu'actuellement le territoire ne polarise pas suffisamment.
- concentrer nos efforts sur la création d'emplois sur le bassin pour se rapprocher de l'objectif de 1 emploi pour 3,5 habitants (en 2015, 1 emploi pour 5 habitants environ).

Chaque commune est appelée à se projeter aux horizons 2030 et 2040 et faire une proposition pour l'évolution de sa population.

Le conseil propose pour Caragoudes 350 habitants en 2030 et 400 habitants en 2040.

Le conseil remercie Mme Anne Laurent qui a complété les plantations de la place Jean-Marc Moulin.

A l'initiative de l'association communale de chasse agréée, un concours régional de chiens de chasse sera organisé sur le territoire de notre commune le 26 juillet 2015.

La fête locale aura lieu les 4, 5, 6 septembre 2015. M. le Maire sollicite les élus afin d'apporter une aide à la préparation des animations prévues par le comité des fêtes.

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Vendredi 25 septembre

La communauté de communes Cœur Lauragais a modifié le tableau de répartition des montants de travaux prévus dans le programme « pool routier 2013-2015 ». Les ajustements retenus visent à assurer le financement de travaux sur la commune de Ségreville ainsi que la création d'une voie d'intérêt communautaire desservant la zone d'activités du Cabanial. Le montant (63401,91 €) des travaux prévus sur la commune de Caragoudes est diminué de 598,43 €. Le conseil, à l'unanimité, valide ces modifications.

Trois prestataires ont répondu à notre demande de devis en vue de l'établissement de l'agenda d'accessibilité programmée portant sur les bâtiments : mairie, salle des fêtes, église, cimetières. DEKRA (1650 € HT) et SOCOTEC (2800 € HT) proposent de réaliser la mission demandée. APAVE (1800 € HT) ne répond pas exactement à notre demande, proposant un diagnostic sans accompagnement. Le conseil décide de confier cette mission à la société DEKRA.

Suite à une mutation, M. Barbot, receveur municipal, a quitté son poste de Caraman. Par délibération (9 pour, 0 contre, 1 abstention), le conseil décide d'allouer à M. Barbot une indemnité de conseil s'élevant à 214,75 € brut pour la période de 1/01/2015 au 1/09/2015.

M. le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°1 : diminution des crédits ouverts à l'article 61522 de 2263 € pour couvrir en particulier la dépense de confection de l'agenda d'accessibilité, le versement de l'indemnité du receveur et le reliquat d'intérêt correspondant à la fin du prêt relais contracté lors de la construction de la nouvelle mairie.

Concernant les travaux mairie salle des fêtes terminés en 2014, M. le Maire présente le bilan financier de cette opération : conformément au plan de financement, toutes les subventions accordées ont été effectivement versées, les compensations de la TVA nous sont également parvenues. Comptablement, reste à notre charge les remboursements (14 205€/an) de l'emprunt à long terme qui court jusqu'à 2023.

Les services de l'URSSAF nous ont informés d'un contrôle de la gestion communale portant sur l'exercice 2013.

Le conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé sa désaffiliation du centre de gestion, organisme départemental chargé du suivi des carrières des agents des collectivités locales. Après en avoir délibéré, le conseil ne souhaite pas formuler d'avis sur ce sujet (10 abstentions).

Le conseil est informé de la loi votée le 7 août 2015, dite loi NOTRE, qui modifie sensiblement les conditions d'administration des structures intercommunales. Le texte prévoit, en outre, un seuil minimum de 15000 habitants (contre 5000 habitants auparavant) pour les communautés de communes. M. le Préfet, après avis des collectivités concernées, modifiera si besoin les périmètres intercommunaux.

M. le Maire informe le conseil des conclusions des travaux menés dans le cadre du SCOT du Pays Lauragais. Le tableau de répartition prévoit pour Caragoudes, commune non pôle, une population de 317 habitants à l'horizon 2030.

Les travaux d'extension de l'école intercommunale de Tarabel vont démarrer prochainement.

Le mois d'octobre verra le lancement des travaux de voirie prévus dans le programme pool routier 2013-2015. Ce programme, préparé avec M. Digard, technicien routes de Coeur Lauragais, prévoit des réfections de voies, des reprofilages ainsi que des curages de fossés et purges. Les secteurs concernés sont les suivants :

Voies communales :

- VC 1 la Paillasse Bessières (en accord avec M. le Maire de Mourvilles Basses),
- VC 16 chemin de l'école (sauf couche de surface réalisée ultérieurement),
- VC 21 las Planes,

Chemin rural CR 3 les Arceaux Rastoul,

Espace tri sélectif situé sur la place Jean-Marc Moulin.

Le garde-corps de la terrasse de l'ancienne école a été remplacé dernièrement afin de répondre aux normes en vigueur.

Le portail du cimetière sud a été remis en état et repeint par M. Didier Amans, aidé par M. Jean-Jacques Claret et M. Alain Marquier. Le conseil remercie ces intervenants pour leur implication bénévole et la qualité de leur intervention.

Le conseil décide d'organiser une journée de travaux bénévoles durant l'hiver.

Le 11 novembre 2015, à 12 H 00, une gerbe sera déposée au monument aux morts.

Le muret de protection du poteau incendie, situé à proximité de l'ancienne école, a été détérioré par une cause inconnue à ce jour. M. le Maire prendra l'attache des services du syndicat des eaux de la Montagne Noire afin d'assurer la remise en état du muret de protection.

Vendredi 20 novembre

M. le Maire rappelle l'état d'urgence décrété suite aux événements tragiques survenus récemment à Paris et demande à chacun de garder à l'esprit les notions suivantes : vigilance, prudence, renseignement.

En mémoire des victimes de ces terribles attentats, il demande au conseil de respecter une minute de silence.

Les nouvelles dispositions de la loi du 07 août 2015 donnent la possibilité de transférer les comptes du centre communal d'action sociale (CCAS) dans le budget général de la commune.

Le conseil approuve cette disposition à l'unanimité et autorise le transfert du compte CCAS à la rubrique « dépenses imprévues » du budget communal.

Par délibération, après débat (9 contre et 1 abstention), le conseil donne un avis défavorable au projet de fusion de la communauté de communes Coeur Lauragais avec les communautés de communes Cap Lauragais et Coloursud, suivant décision du Préfet en date du 19 Octobre 2015.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes aux administrés, à savoir :

Hiver	70 €
Été	50 €

Le tarif « concession cimetière » inchangé depuis 1995 passe à 20 € le mètre carré. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil procède à l'organisation des prochaines élections régionales qui auront lieu les 06 et 13 décembre 2015, en établissant le planning des permanences.

M. le Maire fait le point sur différents travaux en cours et réalisés : dans le cadre du pool routier 2013-2015 :

- VC 16 (chemin de l'école) pour 7656 € revêtement à venir
- CR 3 (les Arceaux, Rastoul) pour 8760 € terminé
- VC 21 (Las Planes) pour 12090 € terminé
- VC 2 (La Paillasse – Bessières) pour 25464 € à partager avec Mourvilles-Basses, terminé
- Espace « tri sélectif » travaux de dallage en ciment, terminé

Autres travaux :

- Allée du cimetière nord, terminée.
- Logement « ancienne école » ; quelques infiltrations à traiter coût 900 € TTC.
- Toiture de l'église, quelques problèmes d'étanchéité à traiter.
- Les extincteurs ont été vérifiés.
- Le muret de protection de la borne incendie endommagé sera repris pour un coût de 555,35 € par le SIEMN (syndicat intercommunal des eaux de la Montagne Noire).
- Les 4 bornes incendie ont été vérifiées, coût 39 € HT par unité.
- La micro-station concernant l'assainissement non collectif de la salle des fêtes a été contrôlée.
- Le défibrillateur doit être contrôlé prochainement.

La présentation des vœux aura lieu le 24 janvier 2016, avec la traditionnelle distribution de cadeaux aux enfants de la commune.

ETAT CIVIL 2015

Naissance

néant

Mariage

néant

Décès

Pénavayre Louis	18 juin
Estève Julien	28 juin
Castanet veuve Bonnet Juliette	14 juillet

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Famille Frat Racaud	En Chot
Famille Assémat Campayo	Le Village
Famille D' Agostin	La Paillasse

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- le mardi : permanence de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi : permanence de 9 heures à 12 heures,
(hormis les jours fériés).

Tél. : 05.61.83.79.06 Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en mairie au moins trois mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous :

ETE 1/05 au 31/10	50 €
HIVER 1/11 au 30/04	70 €

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous **les français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Aux termes d'un décret du 29 mars 2002, (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'un **délai de trois mois**, à compter de leur date d'anniversaire, pour accomplir cette démarche, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Ramassage des ordures ménagères :

- La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI MATIN. Déposez vos ordures le dimanche soir, de préférence.
- Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.
- Des bacs de collecte sélective sont mis à votre disposition sur la place du village :
 - les emballages ménagers recyclables,
 - le verre,
 - le papier,
 - le textile propre dans une poche ainsi que les chaussures (usagés ou pas).

Ramassage des objets encombrants ferreux :

A la place d'un calendrier préétabli qui fixait les dates de passages sur chaque commune tout au long de l'année, le syndicat intercommunal pour les ordures ménagères (SIPOM) se propose de recevoir directement les appels des usagers demandeurs de ce service et de programmer les tournées de collecte en couvrant de plus larges zones de son territoire.

Il est demandé aux usagers d'utiliser ce service pour les seuls encombrants ferreux (il faut que l'objet soit à la fois ferreux et encombrant).

Cette prestation de collecte est financée par le budget général du SIPOM et donc gratuite.

Déchèterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du SIPOM, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchèterie de Caraman.

Tél. : 05.61.81.43.79

Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,
de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

NUMÉROS ET LIENS UTILES

① Urgences 112 (téléphone mobile)

SAMU → 15

GENDARMERIE → 17

POMPIERS → 18

② Communauté de communes CŒUR LAURAGAIS

7 avenue du 8 mai - 31460 Caraman

- Tél 05 62 18 42 80

- Fax 05 61 80 87 96

www.coeur-lauragais.fr

③ Ecoles du SIVUSEM (Tarabel)

- école maternelle : Tél. 05 61 83 28 88

- école élémentaire : Tél. 05 61 83 16 70

④ Eau potable SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire)

Zone d'activité de Lourman - 31460 Mauréville

- Tél. 05 62 18 62 62

- Fax 05 62 18 62 63

- www.i-emn.fr

⑤ Ordures ménagères SIPOM (syndicat pour les ordures ménagères)

Chemin de la Pomme - 31250 Revel

- Tél. 05 62 71 22 83

- www.sipom.fr

- www.trifyl.fr

⑥ Trésor Public

23, cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 10 64

⑦ Collège enseignement secondaire

Avenue de Revel - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 82 50

⑧ Gendarmerie Nationale

Route Villefranche - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 70 10

⑨ Centre de secours (pompiers)

Boulevard Galliéni - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 18 98

⑩ EDF Accueil

- ERDF Dépannage urgence 24h/24 7j/7

Tél. 0972 675 031

- ERDF Accueil raccordement Electricité

Tél. 0810 203 835

Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr

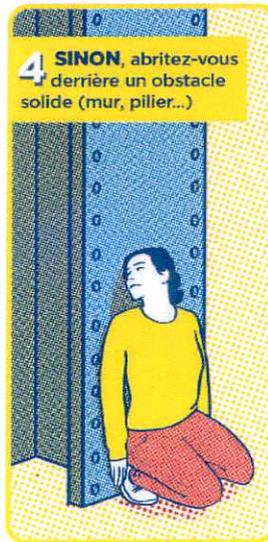
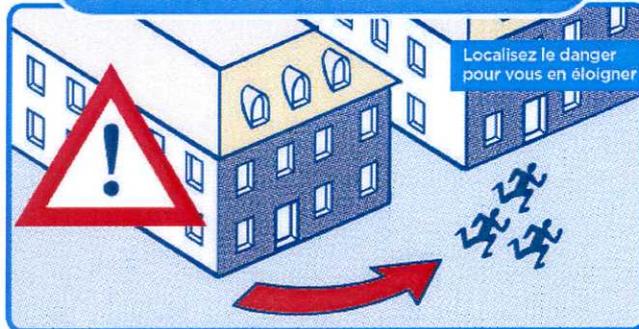
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire ci-dessous et rendez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : Particulier Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

Maison Appartement Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

 _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

 _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :

Comité des Fêtes

Chers Caragoudais, Caragoudaises,

L'année 2015 du Comité des Fêtes a principalement été marquée par un changement quasi total des membres. Je tiens par ce message à saluer et remercier les membres ayant quitté le navire, notamment François IRLA qui a été président de nombreuses années. Merci à eux. Quelques uns sont restés, beaucoup sont venus compléter cette équipe pleine d'envies. Je vous remercie de les avoir accueillis.

Que s'est-il passé en 2015 ?

En début d'année 2015, nous avons partagé la traditionnelle galette des rois, à l'occasion des vœux de la municipalité et des associations Caragoudaises. Cette après-midi là, les enfants ont pu recevoir un cadeau laissé par le Père Noël.

Le Loto du Printemps a toujours autant de succès auprès des joueurs. Assurément, cette manifestation est devenue incontournable !

La première nouveauté a été l'organisation d'une soirée « musique » à l'occasion du 21 juin. Le souhait du Comité des Fêtes était de réunir les Caragoudais pour un moment convivial où nous avons pu découvrir vos talents musicaux !

La seconde nouveauté a eu lieu pour la fête locale. L'orchestre habituel a été remplacé par l'orchestre variétés « ACROPOLE » dans la soirée du vendredi.

Le samedi est une journée riche en animations. Après le traditionnel concours de pétanque en doublettes nous avons trinqué autour d'un apéritif animé par L'ENTRAIN NARBONNAIS. Puis nous avons partagé le repas moules-frites préparé par PEPITO. Et la soirée s'est terminée par le bal disco animé par PODIUM DELIRE où les plus fêtards en ont profité jusque tard dans la nuit.

Suite à la messe du dimanche, un apéritif a réuni les Caragoudais et invités. La dernière nouveauté concerne le dimanche après-midi. Après maintes réflexions, le Comité a décidé de déplacer le loto, habituellement le jeudi, au dimanche après-midi. Du fait de sa réussite, ce changement devrait se poursuivre pour l'année prochaine.

Un dernier mot pour rendre hommage à notre journaliste, ami et ancien du Comité des Fêtes, Louis PENAVAYRE, qui nous a quittés en cours d'année.

En résumé, le Comité des Fêtes est un endroit festif, où nous prenons plaisir à préparer des événements, pour ensuite vous les faire partager.

**Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale
le vendredi 29 janvier 2016 à 21h
pour vous présenter nos projets, en discuter et partager vos idées !**

Bonne et heureuse année à tous !!!

Le Président, Loïc SERAN



FOYER RURAL DE CARAGOUDES

Un lieu convivial et d'échange,
ouvert à tous, grands et petits,
lecteurs ou non,
c'est ainsi que nous vous présentons la bibliothèque.



Grand choix de livres à votre disposition.

Le coin enfant a remporté un franc succès.

Le support papier a encore de beaux jours devant lui !
Remerciements à vous, adhérents et donateurs.
Votre soutien nous permet de faire vivre cette bibliothèque.



Belle après midi intergénérationnelle :
enfants et adultes ont partagé un moment chaleureux autour de jeux de société et de la
création de calendriers de l'avent.



Jouer à la bataille navale.

Se concentrer aux échecs.

Créer son calendrier seule...

...ou avec maman.



Quelques secondes de repos...

...avant l'effort.



Les sportifs et sportives sont toujours au rendez-vous
le mercredi à 19h30 autour de François.



Le foyer, c'est parfois quelque déception,
comme la mounjetade qu'il a fallu annuler faute de monde...

Nous avons une pensée pour
Monsieur Louis Pénavayre,
fondateur du foyer rural de Caragoudes,
qui nous a quittés cette année.



OUVERTURES DE LA BIBLIOTHEQUE 2016

janvier :

17 h / 19 h	Mardi - 5	Mardi - 19
10 h / 12 h	Samedi - 9	Samedi - 23

février :

17 h / 19 h	Mardi - 2	Mardi - 16
10 h / 12 h	Samedi - 6	Samedi - 20

mars :

17 h / 19 h	Mardi - 8	Mardi - 22
10 h / 12 h	Samedi - 12	Samedi - 26

avril :

17 h / 19 h	Mardi - 5	Mardi - 19
10 h / 12 h	Samedi - 9	Samedi - 23

mai :

17 h / 19 h	Mardi - 3	Mardi - 17
10 h / 12 h	Samedi - 7	Samedi - 21

juin :

17 h / 19 h	Mardi - 7	Mardi - 21
10 h / 12 h	Samedi - 11	Samedi - 25

juillet :

17 h / 19 h	Mardi - 5	Mardi - 19
10 h / 12 h	Samedi - 9	Samedi - 23

août

VACANCES	VACANCES
----------	----------

septembre :

17 h / 19 h	Mardi - 6	Mardi - 20
10 h / 12 h	Samedi - 10	Samedi - 24

octobre :

17 h / 19 h	Mardi - 4	Mardi - 18
10 h / 12 h	Samedi - 8	Samedi - 22

novembre :

17 h / 19 h	Mardi - 8	Mardi - 22
10 h / 12 h	Samedi - 12	Samedi - 26

décembre :

17 h / 19 h	Mardi - 6	VACANCES
10 h / 12 h	Samedi - 10	VACANCES

Vous désirez jouer aux échecs, n'hésitez pas à contacter Marcel
au 06 87 08 12 14 ou 05 61 83 40 49 ou marchant.marcel@neuf.fr

Pour tout renseignement concernant les activités du foyer rural :
edith.genssler@sfr.fr

« Le foyer rural fonctionne pour vous et avec vous mais ne peut rien faire sans vous »

L'équipe du foyer vous présente, à tous et toutes, ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

La Présidente, Edith Genssler



ACCA de CARAGOUDES

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

L'année 2015 a vu pour notre association de chasse quelques changements :

*Après plusieurs années de totale disponibilité et gestion constructive notre ami Gaston Cau a laissé sa place pour raisons personnelles et c'est le secrétaire de l'ACCA, **Marc Soulié**, qui lui a succédé en tant que **président** ce dernier étant remplacé au secrétariat par **François Irla**.

*Nous avons aussi accueilli au sein de **l'association intercommunale**, (l'union faisant la force), nos voisins de **Toutens** ce qui porte le nouveau territoire à 4 communes : **Caragoudes, Préserville, Tarabel, Toutens**.

*L'effectif des chasseurs à cette année été en progrès, de nouveaux adhérents nous ont rejoint et nous les accueillons avec plaisir au sein de notre ACCA.

*A noter aussi l'effort important effectué cette année quand au balisage des zones de chasse et le remplacement des plaques signalétiques de « réserve de chasse »

*Notre association tout en préservant les traditions a pour but prioritaire le respect d'une éthique de l'acte de chasse par rapport à la gestion des espèces, mais aussi envers les autres usagers qui ont une autre pratique de la nature.

*Communication, information et dialogue sont aujourd'hui nécessaires et d'ores et déjà depuis quelques années ces éléments ont permis une meilleure approche et un partage plus serein de notre espace rural, mais il nous faut encore poursuivre dans cette orientation.

*Aujourd'hui grâce à cette vigilance, et malgré des territoires peu propices à un développement de divers gibiers, il est agréable de constater une évolution favorable de la population lièvres, et de croiser de belles compagnies de perdreaux.

*Toutefois une priorité s'impose de jours en jours la gestion des espèces nuisibles et notamment le renard de plus en plus présent.

*Notre souhait, partager encore les agréables moments de notre sport dans le respect de toutes et de tous.

.....
Le bureau, les membres et les chasseurs de l'ACCA de CARAGOUDES vous souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2016.



Le Président : **Marc SOULIE**
Le Secrétaire : **François IRLA**



CARAGOUDES AUTREFOIS

Le moulin de la Paillasse en 1910



Document issu de la collection de la famille Pénavayre que nous remercions

Le moulin de la Paillasse en 1976



Document archives départementales Haute Garonne

Fête de la musique



Fête de la musique



Le Loto



organisé par le Comité des Fêtes



MAIRIE DE CARAGOUDES



BONNE ANNEE 2016